

Concours général des lycées : liste des disciplines et durée des épreuves

(arrêté du 3 novembre 1986 modifié définissant le concours général des lycées)

1. Classes de première

VOIE	DISCIPLINE	DUREE DE L'EPREUVE
Voie générale (sans condition de suivi d'enseignement de spécialité ou d'option)	Composition française	6h
	Histoire	6h
	Géographie	6h
	Thème latin	4h
	Version grecque	4h
	Version latine	4h

2. Classes de terminale

VOIE/SPECIALITE/SERIE	DISCIPLINE	DUREE DE L'EPREUVE
Voie générale		
enseignement commun et/ ou enseignement de spécialité	Dissertation philosophique	6h
spécialité "sciences économiques et sociales"	Sciences économiques et sociales	6h
spécialité "mathématiques"	Mathématiques	5h
spécialité "numérique et sciences informatiques"	Numérique et sciences informatiques	5h
spécialité "physique-chimie"	Physique-chimie	5h
spécialité "sciences de la vie et de la Terre"	Sciences de la vie et de la Terre	5h
spécialité "sciences de l'ingénieur"	Sciences de l'ingénieur	5h
Voie générale et toutes séries technologiques		
(sans condition de suivi d'enseignement de spécialité ou d'option)	Langues vivantes : version et composition en langue -allemande -anglaise -arabe -chinoise -espagnole -hébraïque -italienne -portugaise -russe	5h

Voie technologique		
Série STMG -sciences et technologies du management et de la gestion	Management, sciences de gestion et numérique	4h
Série ST2S (*) -sciences et technologies de la santé et du social	Sciences et techniques sanitaires et sociales (STSS)	-épreuve écrite d'admissibilité : 5h -épreuve d'admission : 6h
Série STI2D -sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (*)	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D)	-épreuve écrite d'admissibilité : 5h -épreuve d'admission : épreuve de projet de 4 demi-journées (12 élèves répartis en 3 groupes de 4 candidats représentant les 4 spécialités de la série STI2D)
Série STL -sciences et technologies de laboratoire (*)	1. Biochimie-biologie et biotechnologies ou 2. Sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL)	-épreuve écrite d'admissibilité : 5h -épreuve d'admission : 6h
Série STHR -Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (*)	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)	-épreuve écrite d'admissibilité : 4h -épreuves d'admission : -STC (sciences et technologies culinaires) : une demi-journée -STS (sciences et technologies des services) : une demi-journée

(*) Les épreuves des disciplines de ces séries comprennent deux parties : une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission

3. Classes de première et de terminale

VOIE/SPECIALITE/SERIE	DISCIPLINES	Durée de l'épreuve
Voie générale et toutes séries technologiques	arts plastiques	4h
	éducation musicale	5h